

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2019**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mardi 10 décembre 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 2 décembre 2019.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Laurent BAILLY, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Colette CHAPUIS , Pascale ROUX, Laurent GARCIA, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE JOLLY, Agnès LAPLAZA, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Corinne FROELHIN.

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DU CLOCHER:

M. le Maire rappelle aux conseillers le contenu de la séance du 15 octobre concernant le sinistre du clocher. Il explique que 3 maîtres-d'œuvre ont été contacté afin d'aider la commune dans sa démarche de reconstruction. Au vu du comparatif effectué pour l'ensemble des propositions le conseil municipal décide de retenir le cabinet BCAP de Dole géré par M. COHENDET Bertrand. Il autorise le Maire à signer la proposition d'honoraires donnée et à engager le processus de réfection du clocher.

DECISION MODIFICATIVE ET AUGMENTATION BUDGETAIRE:

Lors de la préparation du budget, le montant du FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) n'était pas connu. Les 1000€ budgétisés sont inférieurs à la somme à prélever (1113€), il y a donc lieu d'effectuer une décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	120.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	120.00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat ^e		120.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		120.00 €

Décision acceptée à l'unanimité

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT):

M. le Maire informe que la CLECT a établi les montants définitifs 2019 des charges transférées à la communauté de communes. Seule la commune de Gray dans le cadre de transfert d'agents a vu varier son versement. La commune de Gray-la-ville, quant-à elle redonnera la même somme que l'an passé soit 42797€. Décision votée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MISSIONS TEMPORAIRES :

M. le Maire explique que la convention de mise à disposition du personnel signée avec le centre de gestion de Haute-Saône arrive à échéance le 31 décembre 2019. Celle-ci nous permet de mettre à disposition de la commune Mme Sonnet (gestion du cimetière) et en cas de besoin permettra le remplacement d'un agent (maladie, arrêt ponctuel etc...). Le centre de gestion propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans. La facturation, (majorée de 10% en administratif et 8% en technique) s'effectuera uniquement au besoin. Le conseil municipal accepte ce renouvellement à l'unanimité.

DETERMINATION DES TARIFS DES CAVURNES :

Suite à la mise en place de cavurnes dans le cimetière, il y a lieu d'instaurer des tarifs afin de pouvoir les concéder. M. le Maire propose des durées identiques aux autres concessions soit 30 ans et 50 ans aux tarifs respectifs de 300 et 450€. Au vu des montants appliqués sur le secteur, le conseil municipal valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

* proposition de travaux de voirie 2020 : fin de l'aménagement rue de la liberté, réfection trottoirs chemin neuf et rue des mésanges, enduit chemin de préjour, aménagement hameau d'essertey. L'ensemble est à chiffrer, et sera à prioriser en fonction du budget communal.

*travaux en cours : passage de la fibre optique rue de velet

- *travaux prochains : entretien et modification du réseau électrique rue Pierre Curie
- * la communauté de commune envisage un projet de lotissement sur l'ancien site de Saint-Pierre Fourier. La commune désire y être associée.
- * plainte déposée contre un particulier pour dépôt sauvage d'ordures ménagères.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



*L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de
joyeuses fêtes de fin d'année et vous invite
aux Vœux du Maire le 5 janvier 2020 à partir de 11h*

*Attention secrétariat de mairie fermé du 23/12 au 6 janvier.
Merci de votre compréhension*